

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 10510 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : CHOICRY AZZA EL ARABE

Date de naissance : 24-9-55

Adresse : TIGSIL 5 Passage IBN GHAZI N° 7 BERRCHID

Tél. : 06 64 29 78 94 Total des frais engagés : 3000 Dhs + 2000 Dhs

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/11/21 22

Nom et prénom du malade : CHOUICRY AZZA EL ARABE Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Allergie de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 21 DEC. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : BERRCHID Le : 21/11/2021

Signature de l'adhérent(e) : 



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/12/22	C		200.-DH	<i>Dr. DENTAL MEDICAL DENTISTE Fatim Ezolla Email : docteurdentaleezolla@gmail.com Tél : +212 62 20 53 55</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Dr. DENTAL MEDICAL DENTISTE Fatim Ezolla Tél : +212 62 20 53 55</i>	13/12/22					3000.-DH

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Fatim Ezohra BENOTMANE

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des yeux



الدكتورة فاطمة الزهراء بنعثمان

إختصاصية في  
أمراض و جراحة العيون

08 décembre 2022

Mr. CHOKRY Aazza El Arabe

Monture + verres correcteurs progressifs

VL : OD = + 0.75 (- 0.50 à 100°)

OG = + 1.50 (- 0.50 à 85°)

VP : ODG = Add : + 3.00



DR. BENOTMANE Fatim Ezohra  
OPHTHALMOLOGISTE  
APT05, 2<sup>e</sup> Etage Melk Bouchaib 7 - Berrechid, Maroc  
Tél : +212 5 22 03 54 95  
E-mail : docteurbenotmanefz@gmail.com

# **FACTURE**

Date : 13/12/2022

**CLIENT: AAZA EL ARABE CHOKRY**

Numéro: 00029

<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Qté</b>	<b>Prix TTC</b>
<u><b>LOIN:</b></u>			
MONTURE	OPTIQUE NOMAD BY MOREL	1	1 200.00
VD	ADVANCE FREE LIGHT 1.5 GREEN + ENERGY	1	900.00
VG	ADVANCE FREE LIGHT 1.5 GREEN + ENERGY	1	900.00
<u><b>PRES:</b></u>			
MONTURE		0	0.00
VD		0	0.00
VG		0	0.00
<b><u>CORRECTION VISUELLE:</u></b>			
<b><u>Dr. FZ BENOTMANE</u></b>			
LOIN : OD:+0.75(-0.50,100°) OG:+1.50(-0.50,85)			
PRES: OD: OG:			
ADD : OD:+3.00 OG:+3.00			
<b>Total TTC:</b>			<b>3 000.00</b>
Taux TVA:			20%
Montant TVA			600.00

Arrêtée la présente facture à la somme de: **TROIS MILLE DIRHAMS . TTC**

